

# MODALITES DE PARTICIPATION

## RETROUVEZ ISABELLE DAVID EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Du 15 septembre au 9 octobre 2022

### Conférence et formations



**1)- Toutes les inscriptions**, que ce soit à une conférence ou à une formation, **se font sur Inlive**. Elles peuvent faire l'objet d'un paiement total immédiat (conférence) ou le versement d'arrhes (formation).

**Remarque** : pour participer à AURAVISION 3 il convient d'avoir participé auparavant à AURAVION 2.

**2)- Le(s) paiement(s)**, notamment des arrhes, peu(ven)t s'opérer :

- soit **directement en ligne** sur Inlive, au moment de l'inscription,
- soit **par chèque ou espèces** chez les magasins indiqués sur la page de l'événement.

**Remarque** : Les **personnes inscrites à l'une des formations** pourront **s'inscrire gratuitement** à la **conférence** donnée par Isabelle DAVID le **15 septembre à 17h45** « Une vie après la mort ? » : inscription sur Inlive après avoir demandé à AJC le code promotionnel spécifique.

**3)- En cas d'annulation** de ma **participation à une formation, moins de 2 semaines avant** celle-ci, les arrhes ne seront pas remboursées, sauf si la place est remplacée par une personne que je proposerai. Le **paiement du solde** s'effectue le 1<sup>er</sup> jour de la formation.

**En cas d'absence partielle ou totale non-remplacée** je m'engage à payer le total des frais de formations dus. **Pour les formations**, une convention de formation me sera établie.

**En cas d'annulation** de ma **participation à une conférence, moins d'1 semaine avant** celle-ci, le paiement ne sera pas remboursé, sauf si la place est remplacée par une personne que je proposerai.

**4)- Je m'engage à :**

- ne pas reproduire ou utiliser les supports pédagogiques, dont je reconnais qu'ils sont protégés par le droit d'auteur, sans l'autorisation des auteurs et d'IDCom International inc.,
- respecter la confidentialité de l'identité des participants, de tout témoignage livré,
- ne pas enregistrer ou filmer, sauf accord des animateurs.

**5)- Je comprends que** les dates, contenus, équipe d'animation et conditions de la formation peuvent être modifiés ou ajustés si besoin avant le début de la formation ou de l'événement et sans avis préalable. Si des ajustements de prix devaient également intervenir, je serai informé avant le début de la formation ou de l'événement afin que je puisse prendre ma décision de maintenir ou d'infirmer mon inscription. Les arrhes me seraient alors intégralement remboursées.

**6)- En cas d'annulation** du fait de l'organisateur (AJC) ou de l'animateur (IDCOM) les paiements ou arrhes seront intégralement remboursés.

**En cas d'événement pour cause majeure** (événements de guerre déclarés ou non déclarés, de grève générale de travail, de maladies épidémiques, de mise en quarantaine, d'incendie, de cyclone, de crues exceptionnelles, d'accidents ou d'autres événements indépendants de la volonté des deux parties), aucune des parties ne sera tenue responsable du retard constaté en raison de ces événements.

Les activités seront reprogrammées en fonction de la durée de la force majeure et des disponibilités de l'organisateur et de l'animateur.

**7)- Coordonnées** : en m'inscrivant via mon adresse mél j'autorise l'organisateur AJC à me communiquer ultérieurement toutes informations sur ses activités, sachant que je pourrai me désinscrire à tout moment.